

AVIS DE MISE EN CONSULTATION

DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR UNE INSTALLATION CLASSÉE
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT LOCALISÉE
A SAINT-MICHEL-SUR-ORGE (91240)

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE VILLEMILAND WISSOUS

Projet : Exploitation d'un entrepôt de stockage de marchandises (extension d'un entrepôt existant) (rubrique n°1510-2b de la nomenclature des ICPE) situé 5 Rue d'Alembert à SAINT-MICHEL-SUR-ORGE (91 240).

Consultation du public du lundi 19 juillet 2021 au vendredi 27 août 2021 inclus

(arrêté n°2021-PREF/DCPPAT/BUPPE/149 du 16 juin 2021)

Le dossier de demande d'enregistrement est consultable à la mairie de SAINT-MICHEL-SUR-ORGE :

- Lundi de 13h à 17h30
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Les horaires sont susceptibles d'être adaptés pour tenir compte des mesures sanitaires liées au COVID 19.

En outre, le dossier de demande d'enregistrement pourra être consulté sur le site internet des services de l'Etat de l'Essonne (www.essonne.gouv.fr – Rubrique Publications/Enquêtes publiques/Installations pour la protection de l'environnement/ Saint-Michel-sur-Orge/ Sté Immobilière de Villemiland Wissous).

Dépôt des observations du public pendant la période de consultation :

- sur le registre déposé à la mairie de SAINT-MICHEL-SUR-ORGE,

- par lettre envoyée avant la fin du délai de consultation à :

M. le Préfet de l'Essonne
DCPPAT/BUPPE/SGu
Boulevard de France
CS 10701
91010 ÉVRY-COUCOURONNES CEDEX

- par message électronique envoyé jusqu'au 27 août 2021 à :

pref-icpe-enregistrement@essonne.gouv.fr

Décision :

La décision d'enregistrement, le cas échéant assortie de prescriptions particulières complétant ou renforçant les prescriptions générales applicables à l'installation, ou la décision de refus, est prononcée par arrêté du préfet, après avis des conseils municipaux intéressés.